



# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

**Présents :** Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

**Excusé(e) s :**

**Secrétaire :** Mylène COMBEAUD et André BERTHOMIER

## **OUVERTURE DE SEANCE :**

### **Compte rendu du 7 décembre 2020 :**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. PRESENTATION DE LA MJC**

Présentation de la MJC et ses activités par Didier CARJAT, Directeur et Irène ROCHE, Présidente.

### **2. SOREGIES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES ELECTRIQUES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention d'exploitation et de maintenance des infrastructures de recharges électriques est arrivée à terme le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire explique que la nouvelle convention prend effet à compter du 01 janvier 2021 pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, avec 15 voix pour :

- accepte le renouvellement de la convention d'exploitation et de maintenance des infrastructures de recharges électriques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 5 ans.
- autorise Monsieur Le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer tout document relatif à cette affaire.

### **3. SOREGIES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ECLAIRAGE EXTERIEUR DES ESPACES DE LOISIRS ET SPORTIFS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention éclairage extérieur des espaces de loisirs et sportifs est arrivée à terme le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire explique que l'offre de base comprend les interventions de dépannage et qu'il y a possibilité de choisir une des trois options complémentaires. L'option retenue dans l'ancienne convention était l'option B comprenant l'entretien des projecteurs ainsi que le diagnostic d'homologation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, avec 15 voix pour :

- accepte le renouvellement de la convention d'éclairage extérieur des espaces de loisirs et sportifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 4 ans

- donne un avis favorable à l'option B

- autorise Monsieur Le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **4. DUREE DES AMORTISSEMENTS BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Le Maire rappelle que la nomenclature comptable M49 oblige la collectivité à fixer une durée d'amortissements applicable aux immobilisations.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le tableau fixant la durée des amortissements pour les biens acquis par la Commune d'Adriers.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité des membres présents :

- approuvent le tableau fixant la durée des amortissements comme suit :

<b>CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>DUREE</b>
STATION EPURATION	50 ans
RESEAUX / CANALISATIONS	50 ans
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15 ans

#### **5. BUDGET ASSAINISSEMENT : AMORTISSEMENT SUBVENTION PERCUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a perçu une subvention d'un montant de 4 407 € afin de financer la construction d'une station d'épuration au lieu-dit La Bouige. Cette subvention doit être amortie.

Par délibération du 7 décembre 2020 n°2020-78, il a été défini des catégories d'immobilisations incorporelles et corporelles à amortir, ainsi que leur durée d'amortissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>DUREE</b>
STATION EPURATION	50 ans
RESEAUX / CANALISATIONS	50 ans
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15 ans

Monsieur le maire explique que la durée d'amortissement de subvention perçue s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise soit sur 50 ans. Mais au vu du montant de cette subvention, il propose à l'assemblée de l'amortir à partir de 2021 sur une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents adoptent la modification de la durée d'amortissement pour la subvention perçue d'un montant de 4 407 € comme proposée ci-dessus par Monsieur le Maire.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

➤ Réunions : réunion de Conseil Municipal : **jeudi 11 février 2021 à 20 h 30** à la salle polyvalente

- Chantiers :  
Rue Principale : problème sur le réseau d'eaux pluviales : remise en état en cours  
  
Route de Plaisance : chantier à l'arrêt
- Bilan assainissement : formation de décembre très intéressante – entretien des stations 2 fois par semaine et relevé 1 fois par semaine – visio avec l'entreprise pour mise au point sur les fichiers des relevés – réunion prévue avec Eaux de Vienne courant février
- Commerces :  
Epicerie : la future propriétaire a obtenu l'accord de la banque pour le fonds de commerce mais pas pour les murs, elle recherche une maison en location – ouverture prévisionnelle : le 1<sup>er</sup> avril 2021 – changement d'enseigne : Panier Sympa  
  
Bureau de tabac : la future gérante reprend le commerce en location – ouverture courant février  
  
Boulangerie : le boulanger envisage la reprise de la boulangerie de Persac en plus de celle d'Adriers
- Maison de Santé : Le Dr MOUSSET part en retraite le 31 mars prochain et n'a pas trouvé de remplaçant, la Mairie prévoit l'achat de 2 bâches pour les disposer aux 2 entrées de la commune
- Secrétariat de la Mairie : à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 les horaires et jours d'ouverture de la mairie change. Il sera ouvert comme suit : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h – mercredi de 9 h à 12 h 30 fermeture l'après-midi
- Agent : le contrat de l'agent d'entretien de la mairie est prolongé d'un an à raison de 3h par semaine
- Boîte à livres : une boîte à livres va être installée sur la place de la Mairie à côté de l'abri de bus
- AMF : désignation d'un élu en charge de la vie associative et des associations : André BERTHOMIER a été désigné
- COMC : le COMC organise le 14<sup>ème</sup> prix d'étoile d'or qui passera dans le bourg le dimanche 2 mai 2021 – une liste de bénévoles sera établie
- Subventions 2021 : les dossiers de demande de subvention dans le cadre d'ACTIV'3 doivent être déposés jusqu'au 31 mai 2021 et les dossiers dans le cadre de la DETR jusqu'au 22 janvier 2021
- Salle polyvalente : lancement d'une étude en partenariat avec l'Agence des Territoires de la Vienne pour la restructuration de la salle polyvalente – un questionnaire à destination des administrés va être inséré dans le bulletin, il permettra de connaître les attentes et les besoins.
- Situation financière :

Entrées :	174 952,46
Recettes :	8 754,20
Dépenses :	209,58
<b>SOLDE :</b>	<b>156 497,08 €</b>

La séance est levée à 23 h 20.

Le Maire,  
Thierry ROLLE MILAGUET



